



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

élèves

Question écrite n° 22191

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la scolarisation des enfants à l'âge de deux ans. Il souhaiterait avoir connaissance des statistiques relatives à la scolarisation des enfants de deux ans dans le département des Ardennes.

### Texte de la réponse

Si les données sur la scolarisation des enfants de deux ans des années 1992, 1993, 1994, 1997, 1998 et 1999 relèvent d'un constat, suite à la grève des directeurs d'école les données 1995 et 1996 ne sont pas disponibles et celles des années 2000, 2001 et 2002 reposent sur une estimation. En 1992, le taux de scolarisation des enfants de deux ans était de 44 % dans le département des Ardennes. Il a ensuite augmenté jusqu'en 1994 pour atteindre le niveau de 51,3 %. De 1997 à 2000, la croissance de la scolarisation à deux ans s'est poursuivie (52,9 % en 1997 et 58,9 % en 2000). Depuis la rentrée 2001, ce taux a légèrement diminué. Il est estimé à 57,9 % à la rentrée 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22191

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2003, page 5534

**Réponse publiée le :** 27 janvier 2004, page 700